

Dispositifs d'aide aux projets

Jeunes Cergysois, vous avez des envies, des projets ? La ville soutient vos projets avec les dispositifs Citoyens dans la vi(II)e, BAFA Citoyens dans la vi(II)e et la Bourse jeunes talents. Choisissez l'aide qui vous intéresse et lancez-vous sans plus attendre !

Le dispositif Citoyens dans la vi(II)e

Vous avez un projet de vacances, de formation, d'activité professionnelle, de solidarités...? La Ville de Cergy est là pour vous accompagner et vous apporter un soutien ; pas seulement financier, mais aussi humain, en échange d'un engagement bénévole de 8 heures de votre part. Parce-qu'être un citoyen, c'est accompagner sa ville autant qu'être accompagné par elle ; c'est cette démarche réciproque qui permet à chacun de s'engager pour le vivre ensemble.

Quelles aides pour quels projets ?

Voici les différents domaines dans lesquels la ville de Cergy peut appuyer vos projets.

Attention : certaines aides ne sont pas cumulables, renseignez-vous auprès des référents jeunesse (contacts en bas de page).

Les volontaires

Je deviens animateur (17-30 ans)

L'animation vous intéresse ? La ville vous accompagne pour passer votre brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs (BAFA) ou de directeur (BAFD). Bénéficiez d'une aide pour les stages théoriques, pratiques et d'approfondissement ou de qualification.

- **Aide de 250 € par an pour le stage théorique ou de perfectionnement ***

Je porte secours aux autres (15-30 ans)

Vous souhaitez acquérir les gestes élémentaires de premiers secours ? La formation citoyenne « Prévention et secours civiques 1 (PSC1) » est particulièrement utile pour apprendre à réagir face à une situation de danger, se protéger et aider les autres. Aide de 50 € *

Les globes-trotters

Je pars en centre de vacances (12-17 ans)

Vous voulez partir en centre de vacances mais ne savez pas lequel choisir ? Vous êtes parents et vous cherchez la destination idéale pour votre enfant ? La ville peut vous aider à partir avec une structure agréée jeunesse et sports ou encadrée par des éducateurs spécialisés.

- **Aide de 50 € à 250 € selon le quotient familial ***

Je pars en vacances en autonomie (16-25 ans)

Seul ou avec vos amis, vous voulez voir du pays, vous rendre à un festival, vous créer un séjour sur mesure ? Les référents jeunesse vous aiguillent pour organiser votre voyage et partir en toute tranquillité en France, si vous êtes mineur, et partout où vous le souhaitez si vous avez plus de 18 ans. Aide de 100 € à 160 € selon le quotient familial*

Je pars en séjour solidaire (16 – 30 ans)

Être utile ailleurs, c'est toujours une expérience formidable. Partez faire un chantier solidaire, en France, quel que soit votre âge, ou à l'étranger si vous êtes majeur, et revenez la tête pleine d'échanges enrichissants.

- **Aide jusqu'à 300 € (France) ou 500 € (étranger), ne pouvant excéder 50% du coût total ***

Les remarquables

Je vais apprendre ailleurs (15 – 30 ans)

Vous avez un projet de mobilité en province ou à l'étranger à finalité scolaire (formation, stage...) ou professionnelle (cours de langue, emploi...) ? Décrochez une aide pour vous permettre de prendre votre envol.

- **Aide de 155 € à 250 € selon le quotient familial ***

J'accède au CAP (15 – 30 ans)

Les formations au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) nécessitent parfois de faire l'acquisition d'un matériel technique (mallette, outils de travail...). L'aide CDLV peut vous aider à financer cet achat.

- **Aide de 150 €**

Les autonomes

Je passe le permis de conduire (15 – 25 ans)

Besoin d'un coup de pouce pour passer votre permis de conduire ? La ville vous propose une aide pour vous aider à financer le code de la route ou des heures de conduite.

- **Aide de 150 € à 300 € selon le quotient familial ***

Je passe le BSR (14 – 20 ans)

Vous souhaitez passer le Brevet de Sécurité Routière pour conduire un scooter ou une voiturette ? Bénéficiez d'une aide pour passer les 7 heures de formation.

- **Aide de 100 €**

Comment préparer et envoyer mon dossier ?

Complétez le dossier de candidature

Pour demander un soutien sur votre projet, complétez le dossier de candidature, **il est à déposer auprès des référents jeunesse** (cf en bas de page) :

- [Téléchargez le dossier de candidature](#)

Conditions pour obtenir une aide ?

- Être Cergyssois (rattaché fiscalement) ;
- Avoir l'autorisation des parents pour les mineurs ;
- Fournir toutes les pièces justificatives demandées dans le dossier ;
- Signer la charte du dispositif ;
- S'engager à effectuer 8h de bénévolat.

Quel délai pour une réponse à mon dossier ?

Une fois votre dossier complété et déposé, deux étapes de validation :

1. **Examen du dossier** : les dossiers sont examinés en commission et validés en conseil municipal, soit **6 à 8 fois par an**
2. **Décision et notification** : avis favorable ou défavorable de la commission, une réponse vous est faite via les référents Citoyens dans la vi(II)e et par courrier suite au conseil municipal.

La Bourse jeunes talents

Vous avez entre 18 et 30 ans et vous êtes sur le point d'entreprendre un projet novateur, dans n'importe quel domaine (culture, sport, environnement, etc) ? Que vous soyez seul ou en groupe, la Bourse jeunes talents de la ville peut vous aider à mener à bien votre projet.

Attribuée sur sélection, elle est d'un **montant maximum de 1 000 €**.

Pour quels projets ?

Pour pouvoir être présenté à la Bourse jeunes talents, votre projet n'a plus besoin de s'inscrire dans une thématique particulière.

Comment déposer sa candidature ?

Constituez et déposez votre dossier

- [Téléchargez le dossier de candidature](#)
- [Téléchargez le règlement de la bourse](#)

Complétez ce dossier, joignez les pièces justificatives demandées, et remettez-les à votre référent jeunesse, en mains propres ou par mail (contacts disponibles ci-dessous).

Examen des candidatures

Vous serez **reçu** par les jurys pour un entretien au cours duquel votre dossier de candidature sera examiné.

Sélection des lauréats

Les jurys sélectionneront les projets lauréats de la Bourse (projets les plus innovants, réalisables et pertinents). **Un courrier vous sera envoyé** pour vous indiquer si votre projet a été sélectionné. Si c'est le cas, le courrier contiendra le montant de votre bourse, à utiliser uniquement dans le cadre de la réalisation du projet présenté, ainsi qu'une date de remise de la bourse.

Quels sont vos engagements ?

Si votre projet est sélectionné et que vous obtenez la Bourse jeunes talents, vous vous engagez à :

- Utiliser la bourse attribuée uniquement dans le cadre de la réalisation du projet présenté,
- Fournir un livret « retour d'expérience » dans les quatre mois qui suivent la réalisation de votre projet (bilan financier, compte-rendu d'activités, évaluation du projet). Téléchargez le livret qui est à remplir.
- Intégrer le club « Talents cergyssois », un groupe de partage et d'accompagnement à la réalisation de projets de jeunes.

Le BAFA Citoyens dans la vi(II)e

La ville peut vous accompagner dans le financement de votre BAFA.

Le BAFA est bien plus qu'une formation : c'est une porte ouverte sur la découverte, l'engagement et l'enfance. Il permet à chacun de devenir animateur en centre de loisirs ou en centre de vacances.

Avec le dispositif BAFA Citoyens dans la vi(II)e, vous pouvez bénéficier d'un soutien pour concrétiser votre projet.

Le BAFA Citoyens dans la vi(II)e, qu'est-ce que c'est ?

En vous inscrivant à ce dispositif, vous bénéficiez :

- de la **possibilité de vous engager dans des actions citoyennes** menées au sein de structures d'animation socio-culturelle ou à travers des projets d'intérêt collectif, à vocation éducative (ex. accompagnement à la scolarité) ou sociale.
- **d'un accompagnement individuel** mené par un référent qui aura un rôle de suivi, d'accompagnement, de conseil et d'information, tout au long de votre formation
- d'une **réunion d'information collective**, avant d'entamer la formation générale de votre BAFA, en internat
- d'un **financement d'une partie de la formation générale de votre BAFA (reste à charge de 100 € environ)**.

[S'inscrire au BAFA Citoyens dans la vi\(II\)e 2026](#)

Pour toute question sur le dispositif, vous pouvez contacter naima.sassi@cergy.fr

Les chargés de projet jeunes (16-30 ans) à contacter

Pour vous renseigner sur ces aides, vous aider dans le montage de votre dossier de candidature, ou pour déposer un dossier, adressez-vous aux chargés de projet jeunes des maisons de quartier et au [Bureau Information Jeunesse](#).

- **Maisons de quartier Axe Majeur-Horloge et des Hauts-de-Cergy** : [06 72 44 38 31](tel:0672443831) ou thomas.joseph@cergy.fr
- **Maisons de quartier des Linandes et des Touleuses** : *en cours de recrutement*, vous pouvez vous référer au contact des 2 autres maisons de quartier
- **Bureau Information Jeunesse** : au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – natacha.mohamad@cergy.fr ou pjj.cergy@cergy.fr et [01 34 33 43 37](tel:0134334337) / [06 71 39 30 05](tel:0671393005)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Votre avis nous aide à améliorer nos contenus.

Oui, très utile ! Non, pas vraiment

Merci pour votre retour.

Retirer mon vote

Pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être amélioré ? (facultatif) Envoyer mon
commentaire